

Choisir le don planifié qui vous convient



Parmi toutes les options offertes, quel don planifié vous convient le mieux, à vous et à votre famille?

C'est une décision importante que vous ne voudrez sûrement pas prendre seul. Certaines personnes consultent un conseiller juridique ou un fiscaliste pour les aider à déterminer quelle option serait la plus avantageuse pour elles et pour l'organisme bénéficiaire.

D'autres prennent leur décision au moment de rédiger leur testament.

La Société de la SP compte plusieurs documents d'information pouvant vous aider; des représentants de son service des dons planifiés peuvent aussi vous guider.

Retournez-nous simplement le **formulaire de demande d'information** inclus pour recevoir les documents qui vous intéressent ou pour qu'un de nos représentants communique avec vous.

Un représentant du service des dons planifiés de la Société peut vous aider à choisir le don planifié qui vous convient. Si vous désirez en savoir plus sur les dons planifiés, communiquez avec le bureau de la Société le plus près de chez vous.

Voici un aperçu des différentes options de dons et de leurs avantages.

Don testamentaire

C'est un don fait au moyen d'un testament en faveur d'un organisme de bienfaisance. Les fonds n'étant versés qu'au décès, vous n'avez pas à déboursier d'argent de votre vivant.

Assurance vie

Vous pouvez faire don d'une police en vigueur ou souscrire une nouvelle police en nommant un organisme de bienfaisance comme bénéficiaire. Ce type de don permet aux personnes dont les revenus sont modestes de faire un don important grâce à des versements mensuels ou annuels peu élevés. De plus, cela vous donne droit à un crédit d'impôt qui permet une réduction immédiate du fardeau fiscal.

Actions ou titres

En raison des nouvelles lois fiscales canadiennes, vous pouvez faire don d'actions ou de titres dont la valeur a augmenté depuis leur acquisition, sans devoir payer l'impôt sur le gain en capital.

Don assorti d'une rente

Ce don permet au donateur de recevoir un revenu tout en remettant une somme d'argent à un organisme de bienfaisance. Pour les personnes qui veulent un revenu exonéré de l'impôt pendant toute leur vie, ce type de don représente un bon choix.

Intérêts résiduels

Selon ce type de don planifié, un bien de valeur (comme une propriété ou un immeuble) est transféré à l'organisme de bienfaisance, mais le donateur en conserve l'usage pendant toute sa vie ou durant un nombre déterminé d'années.

Fiducie résiduaire de bienfaisance

Le donateur cède un bien comme des actions, des obligations ou des biens immobiliers par contrat de fiducie. Ce type de don peut générer des revenus courants.

REÉR ou FERR

Vous pouvez nommer un organisme de bienfaisance comme bénéficiaire de votre REÉR, de votre FERR ou de vos avoirs de retraite du Régime de pension du Canada et obtenir des avantages fiscaux.

Communiquez avec nous!

Sans frais : 1-800-268-7582

Courriel : avenirsanssp@scleroseenplaques.ca

Site Web : www.avenirsanssp.ca

TRIBF08

LE
Automne-Hiver
2008

G

A

M

M

O

I

Commencez votre planification de fin d'année aujourd'hui!

Si, comme beaucoup d'entre nous, vous faites une partie de vos dons de bienfaisance à la fin de l'année, c'est maintenant le moment idéal de commencer à planifier votre stratégie et de maximiser vos avantages fiscaux.

C'est d'autant plus vrai si vous désirez faire un legs à la Société canadienne de la SP.

Vous savez probablement déjà que la Société canadienne de la SP compte sur les dons de bienfaisance de personnes comme vous pour assurer l'avenir de ses services et de la recherche sur la SP. Ces dons ont des répercussions importantes sur notre capacité à atteindre rapidement l'objectif que nous partageons tous : trouver le remède de la SP et mettre au point des traitements destinés aux personnes atteintes.

Peut-être ne connaissez-vous pas les répercussions et les avantages fiscaux dont vous pouvez bénéficier en faisant de tels dons avant la fin de l'année.

Ce numéro d'*Hommage* a pour but de vous aider à prendre des décisions éclairées sur les dons de bienfaisance que vous envisagez de faire, à vous renseigner sur les différents types de legs et à vous informer des répercussions des derniers changements apportés aux lois fiscales sur votre planification.

Nous ne pouvons, bien entendu, vous donner dans ce bulletin tous les renseignements relatifs aux dons planifiés de fin d'année. C'est pourquoi nous vous conseillons d'obtenir un avis juridique ou de consulter un fiscaliste avant de prendre une décision.

Si vous désirez en savoir plus ou parler à un spécialiste des dons planifiés, communiquez avec le bureau de la Société de la SP de votre région au 1-800-268-7582.

Nous tenons à vous exprimer notre profonde gratitude pour votre appui à la Société canadienne de la SP et à ses efforts en vue d'assurer un avenir sans la SP.

Le saviez-vous?
Vous pouvez éliminer
l'impôt sur le gain en
capital tout en appuyant
la Société de la SP.

Déductions fiscales pour les dons de bienfaisance – des faits

- En 2006, le gouvernement fédéral a éliminé l'impôt sur les gains en capital pour les dons d'actions émises dans le public à des organismes de bienfaisance enregistrés.

Pour plusieurs Canadiens, le don de titres (actions émises dans le public, obligations, bons de souscription, fonds communs de placement et contrats à terme standardisés inscrits aux marchés boursiers) représente une option intéressante.

- Un don de valeurs optimise l'efficacité fiscale de votre appui à la Société de la SP.

En faisant don de vos actions au lieu de les vendre, vous économisez l'impôt sur le gain en capital et vous recevez un reçu officiel pour la valeur totale de vos actions! Votre conseiller financier peut vous aider à faire ce type de don, qui servira au maintien des services et à la poursuite de la recherche, donnant ainsi espoir et soutien aux dizaines de milliers de Canadiens vivant avec la SP.

Un don planifié à votre portée

Avez-vous déjà envisagé de faire don d'une police d'assurance vie?

Le don d'assurance vie est de plus en plus populaire auprès des Canadiens qui sont nombreux à prendre connaissance des avantages d'un tel type de don de bienfaisance. L'un de ces avantages est sa rentabilité.

Vous pouvez faire un tel don sans que l'incidence sur votre revenu courant soit significative. De plus, vous pouvez effectuer un don beaucoup plus élevé que ce que vous pensiez pouvoir faire.

Voici quelques-unes des raisons pour lesquelles les Canadiens choisissent de faire don d'une police d'assurance vie :

- **Retirer des avantages fiscaux.** En transférant la propriété de votre police à un organisme de bienfaisance qui en est aussi le bénéficiaire, vous obtenez un **allègement fiscal immédiat** grâce à des reçus officiels de bienfaisance pour le montant des primes que vous versez.
- **Veiller au bien-être de ses proches.** Un don d'assurance vie ne réduit pas la valeur de votre succession pour les êtres qui vous sont chers.
- **Donner espoir et aide en héritage.** Un don d'assurance vie vous permet de soutenir de façon significative la mission de l'organisme de

bienfaisance choisi sans avoir à faire un legs ou un don en espèces.

- **Profiter d'une option pratique.** Transférer la propriété d'une police d'assurance vie ou en modifier le bénéficiaire est simple. Vous pouvez aussi souscrire une nouvelle police en nommant l'organisme de votre choix comme bénéficiaire.
- **Aucuns frais d'homologation et juridiques à payer.** Votre succession n'est pas soumise aux frais d'homologation ni aux frais juridiques. Les sommes assurées sont versées à l'organisme à l'échéance ou à votre décès. (Veuillez noter qu'il n'y a pas de frais d'homologation au Québec.)

Il existe d'autres avantages qui sont décrits dans le document **Don d'une assurance** que nous vous ferons parvenir gratuitement avec plaisir. Composez le **1-800-268-7582** ou envoyez un courriel à **avenirsanssp@scleroseenplaques.ca**.

Si vous n'avez pas de police d'assurance vie, mais pensez à en souscrire une, nous pouvons vous envoyer une **feuille de planification**. Demandez-la lorsque vous communiquerez avec nous.



En bonne voie de stopper la SP

Pour les personnes touchées par la sclérose en plaques, leur famille et les aidants, la découverte du remède peut sembler à la fois proche et lointaine.

Mais n'en doutez pas, nous trouverons le remède.

Nous nous rapprochons sans cesse du jour où nous stopperons la SP.

Grâce à vous et à votre soutien, les chercheurs en SP parmi les meilleurs au monde poursuivent leurs travaux au Canada. Au cours des dernières années, nous avons établi la première clinique de SP pédiatrique en Amérique du

Nord et soutenu des études approfondies de la SP chez l'enfant. Nous avons perfectionné les technologies d'IRM de façon à accélérer le processus diagnostique et la prescription d'un traitement.

Nous menons la première étude d'importance sur la transplantation de moelle osseuse dans la SP et nous finançons la plus vaste étude du monde sur la susceptibilité génétique à cette maladie. Nous sommes en bonne voie de stopper la SP. Toutefois, un obstacle de taille pourrait empêcher notre progression.



En effet, environ un tiers des médecins et chercheurs en SP ayant contribué au succès du Canada comme chef de file dans la recherche sur la SP prendront leur retraite au cours des dix prochaines années, causant une perte d'expertise.

Voilà pourquoi la Société canadienne de la SP a lancé la Campagne **stopSP**, dont l'objectif consiste à recueillir 60 millions de dollars pour financer le **premier Réseau de recherche et de formation du monde** dans ce domaine.

Afin de remplacer les personnes qui partiront bientôt à la retraite, nous désirons attirer et retenir les meilleurs et les plus brillants chercheurs, médecins et scientifiques en faisant du Canada une destination de prédilection pour recevoir une formation de recherche en SP et y faire carrière.

Grâce à la Campagne **stopSP**, la Société canadienne de la SP révolutionnera la communication et la collaboration entre les chercheurs en SP.

En travaillant sans relâche à la découverte du remède, nous améliorerons la qualité de vie des personnes atteintes de SP.

La Campagne **stopSP** vise à accélérer le rythme de la recherche, du laboratoire à la clinique, afin que les personnes atteintes de sclérose en plaques reçoivent rapidement des traitements efficaces et sûrs. Nous constituerons une bibliothèque virtuelle complète de résultats de recherche et de matériel éducatif auxquels auront accès les chercheurs et les cliniciens.

Nous voulons également nous assurer que toutes les personnes ayant la SP, où qu'elles se trouvent, puissent bénéficier des dernières avancées de la recherche.

En appuyant la Campagne **stopSP**, vous contribuerez aux progrès de la recherche et à la découverte, le plus vite possible, du remède de la SP.

Pour en savoir plus, visitez le **www.stopsp.ca**. Merci à l'avance de votre engagement envers la Société de la SP et sa Campagne **stopSP**.

stopSP.ca

« J'ai souscrit une police d'assurance vie pour en faire don, en plus de mes contributions régulières. »



Dans le cadre du présent numéro d'*Hommage*, nous nous sommes entretenus avec Greg Bowen, de l'Alberta, au sujet de son récent don d'une police d'assurance vie à la Société canadienne de la SP.

Pourquoi avez-vous choisi de faire don d'une assurance vie?
J'ai souscrit cette assurance afin de l'ajouter à mes dons réguliers.

Chaque année, je participe au Vélotour SP RONA afin de recueillir des fonds pour la Société. Cette année, j'ai réussi à amasser près de 9 000 \$. Je sais que si je cesse d'appuyer la Société, cela créerait un manque. C'est une façon pour moi de m'assurer que la Société de la SP ne me perd pas comme donateur.

Comment ce type de don fonctionne-t-il?

Je verse mes primes d'assurance dont le bénéficiaire est la Société de la SP. J'ai souscrit une police de 50 000 \$ et nommé la Société de la SP comme bénéficiaire, au cas où il m'arriverait quelque chose. Je paie chaque mois une prime de 100 \$ déductible d'impôt. Ce n'est pas complètement désintéressé puisque j'en retire des avantages fiscaux.

Pourquoi appuyez-vous la Société de la SP?

Il y a plusieurs années, une histoire ayant trait aux dons de charité m'a été transmise. Elle concerne la mer Morte au Moyen-Orient. Savez-vous pourquoi on l'appelle la mer Morte? C'est parce que sa teneur en sel est si élevée que rien ne peut y vivre. Les rivières et les ruisseaux s'y déversent, mais aucune eau ne s'en écoule. Elle ne fait que prendre, tandis que les autres plans d'eau rendent autant que ce qu'ils reçoivent. Voilà pourquoi je donne.

C'est une belle histoire! Que pourriez-vous dire aux personnes qui envisageraient de faire un don de charité comme le vôtre à la Société canadienne de la SP?

C'est une grande et noble cause, voilà pourquoi elles devraient le faire. C'est une option intéressante dès qu'on en comprend le concept. Ce qui est génial avec ce type de don, c'est qu'on en retire des avantages fiscaux tout en aidant un organisme qui nous tient à cœur. Si leur budget le leur permet, elles devraient le faire.